



Commune de Cormeilles-en-Vexin
 49 rue Curie – 95830 Cormeilles en Vexin

Téléphone : 01.34.66.61.19 – Télécopie : 01.34.66.41.63
 Courriel : mairie@cormeilles-en-vexin.fr

ARRETE MUNICIPAL

<p>REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <p>DEPARTEMENT : Val d'Oise</p> <p>COMMUNE : Cormeilles-en-Vexin</p>	<p>ARRETE PORTANT RESTRICTION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION Rue du Général Leclerc et rue Jacques Fournier</p> <p>COMMEMORATION DES 80 ANS DE LA LIBERATION</p> <p>JEUDI 8 MAI 2025</p>
<p>ARRETE n° 2025-12/T</p>	<p>La Maire de la commune de Cormeilles-en-Vexin (Val d'Oise),</p> <p>Vu le code général des collectivités territoriales et ses articles L.2212-1 et suivants,</p> <p>Vu le Code de la Route, et notamment ses articles R417-10 et R417-2,</p> <p>Vu la loi n°82.213 du 2 Mars 1982 modifiée et complétée par la Loi 82.623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et Régions et leurs textes d'application,</p> <p>Considérant la cérémonie pour la commémoration des 80 ans de la Libération le Jeudi 8 Mai 2025,</p> <p>Considérant la nécessité de réglementer la circulation des véhicules pour permettre le bon déroulement de cette cérémonie et d'assurer la sécurité des automobilistes et des utilisateurs du domaine public,</p>
<p>ARRETE</p> <p>Portant restriction temporaire de la circulation Rue du Général Leclerc et rue Jacques Fournier</p> <p>Commémoration des 80 ans de la Libération</p> <p>Jeudi 8 Mai 2025</p> <p>11H00 - 12H00</p>	<p>A R R E T E</p> <p>Article 1 : Le Jeudi 8 Mai 2025 de 11H00 à 12H00, la circulation rue du Général Leclerc, entre son intersection avec la rue de Bréançon et son intersection avec la rue Pasteur, sera interdite dans les deux sens (cf.plan en annexe). Une déviation sera mise en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les véhicules venant de Marines : déviation par la rue de Bréançon - Les véhicules venant de Pontoise : déviation par la rue Pasteur - Les véhicules venant de la rue de Montgeroult : déviation par la rue Guynemer <p>Article 2 : Le Jeudi 8 Mai 2025 de 11H00 à 12H00, la circulation rue Jacques Fournier se fera par demi-chaussée de part et d'autre de la Stèle Jacques Fournier (cf. plan en annexe).</p> <p>Article 3 : La signalisation et l'installation des barrières seront mises en place par les Services Techniques Communaux.</p>

Article 4 :

Tout intéressé qui désire contester le présent arrêté, peut saisir le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise (95) d'un recours contentieux dans les deux mois.

Article 5 :

Ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de MARINES (95) ;
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours de Cormeilles-en-Vexin (95) ;

Cormeilles-en-Vexin, le 25 avril 2025.

La Maire,
Christine BEIS



Certifié exécutoire compte-tenu des
formalités de publication et
d'affichage effectuées
le 28 Avril 2025
La Maire,

